

Royaume du Maroc



Direction de la Politique
Economique Générale

***Enjeux sur le Maroc de l'élargissement
de l'Union Européenne à l'Est***



Document de travail n°87

Avril 2003

TABLE DES MATIERES

Résumé	2
Introduction	9
1. Conséquences de l'élargissement sur l'Union Européenne et les PECO	9
1.1. Sur l'Union Européenne.....	9
1.2. Sur les PECO	10
2. Commerce extérieur et dynamiques sectorielles	12
2.1. Bilan des relations commerciales entre le Maroc et les PECO	12
2.2. Potentiel d'exportation du Maroc vers les PECO.....	13
2.3. Question agricole	14
2.4. Industrie	16
2.5. Services.....	20
3. Répercussions de l'élargissement sur le Maroc	22
3.1. Impact sur la demande étrangère adressée au Maroc	22
3.2. Euro et compétitivité-prix.....	23
3.3. Effets sur les IDE.....	24
3.4. Aide au développement.....	26
3.5. Flux migratoires.....	27
Conclusion	28

Résumé

Lors du sommet de Copenhague en décembre 2002, il a été décidé d'élargir l'Union Européenne à dix pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) : République tchèque, Pologne, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Hongrie, Chypre et Malte en mai 2004, Roumanie et Bulgarie en 2007 alors que les négociations avec la Turquie commenceront fin 2004. Le traité fondant l'Europe des Vingt-cinq a été officiellement ratifié le 16 avril 2003 lors du Sommet d'Athènes.

En attendant les résultats de l'étude d'impact¹ sur l'économie nationale de l'accord d'association avec l'Union Européenne, la Direction de la Politique Economique Générale présente une évaluation préliminaire des répercussions sur le Maroc de l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est.

Après un rappel des conséquences de l'élargissement à l'Est sur l'Union Européenne et les PECO, la présente note a pour objet de situer l'état des relations commerciales entre le Maroc et les PECO ainsi que le potentiel disponible, de mettre en évidence les dynamiques sectorielles tout en précisant les opportunités et les menaces pour l'économie marocaine et de donner certaines répercussions de l'élargissement sur le Maroc.

1. Conséquences de l'élargissement sur l'Union Européenne et les PECO

L'élargissement à l'Est ne modifierait pas sensiblement la situation économique de l'Union Européenne à Quinze puisque les PECO ne représentent pas plus de 5% du PIB de celle-ci en valeur courante. Selon différentes sources² pour l'Union Européenne, le supplément de croissance serait estimé à 0,1% par an et ne dépasserait pas 1% entre 2004 et 2012. Quant au compte courant, son solde excédentaire passerait de 1 à 0,8% du PIB et le déficit public ne devrait pas connaître d'aggravation significative (0,2 points). Le taux d'inflation de l'Union élargie ne serait que légèrement plus élevé par rapport à celui de la zone euro actuelle, en raison de la diminution du différentiel d'inflation entre les PECO et l'Union Européenne. L'élargissement réduirait de 1 à 0,8 point du PIB le déficit d'investissements directs étrangers (IDE) de l'Union Européenne compte-tenu du dynamisme de ces investissements dans les PECO.

Pour les PECO, l'intégration à l'Union Européenne devrait générer, selon différentes études, un potentiel de croissance pouvant atteindre jusqu'à 7%, à condition de poursuivre les politiques économiques favorisant la convergence vers la situation économique de l'Union Européenne, d'accélérer les réformes structurelles et de maintenir le dynamisme des flux de capitaux étrangers pour couvrir un déficit de compte courant élevé.

Sur le plan des échanges extérieurs, les effets de l'élargissement seront très bénéfiques pour les PECO. Selon la Direction de la Prévision (France), le potentiel de croissance des échanges avec les pays de l'Union Européenne à Quinze est estimé à environ 50% pour les exportations à destination des nouveaux adhérents et 65% des importations de l'Union Européenne en provenance des PECO. L'estimation de l'effet de l'élargissement sur les IDE entrant dans les PECO montre qu'il existe un potentiel évalué à 250 milliards de dollars d'ici 2010, selon l'Institute of World Economics.

¹ Le modèle multi-sectoriel qui servira de base à l'évaluation des impacts est en cours de finalisation.

² Commissariat Général du Plan (France), Commission Européenne et CDC-IXIS.

2. Commerce extérieur et dynamiques sectorielles

Bilan des relations commerciales entre le Maroc et les PECO

Les échanges commerciaux marocains avec les PECO sont modestes et concernent principalement la Pologne avec 50,7%. Ils sont passés de 192 millions de dollars en 1990 à 283 millions de dollars en 2000. Les PECO comptaient en 2000 pour 1,4% des exportations marocaines et 1,5% de ses importations. Le solde de la balance commerciale marocaine vis-à-vis des PECO s'est régulièrement détérioré. Le déficit commercial s'est établi en 2000 à 56,8 millions de dollars.

La structure du commerce entre le Maroc et les PECO est dominée par les produits primaires (86% des exportations du Maroc et 60% de ses importations en provenance des PECO). Toutefois, les importations marocaines de produits manufacturés ont augmenté ces dernières années.

Avec près de 0,06% de part de marché en Europe Centrale et Orientale entre 1992 et 2000, le Maroc est en deçà de son potentiel comparativement à d'autres pays tiers méditerranéens, notamment l'Egypte, Israël et surtout la Turquie. Sa part actuelle sur le marché de l'Union Européenne est de 0,25%.

Potentiel d'exportation du Maroc vers les PECO

Le Maroc dispose d'un potentiel significatif d'augmentation de ses ventes sur les marchés des PECO ainsi qu'en témoigne l'indicateur d'intensité bilatérale des échanges. Selon les calculs de la Direction de la Politique Economique Générale, cet indicateur est de 0,5 pour les exportations vers les PECO contre 6 et 1,7 respectivement avec l'Espagne et l'Union Européenne.

Le relèvement de l'intensité bilatérale avec les PECO à un niveau comparable à celui avec l'Union Européenne à Quinze se traduirait par un flux additionnel d'exportations du Maroc à destination des PECO proche de 200 millions de dollars, soit 2,5% des exportations globales du Maroc. La concrétisation de ce potentiel resterait tributaire de l'atténuation des obstacles logistiques qui pèsent sur le développement des liens commerciaux avec ces partenaires de l'Est.

Outre les perspectives d'intensification des échanges entre le Maroc et les PECO, il faudrait prendre en considération les dynamiques concurrentielles sur les marchés de l'Union Européenne qui présenteraient des opportunités et des menaces pour les secteurs économiques du Maroc, avec en premier le secteur agricole.

Question agricole

Malgré la non-libéralisation du secteur agricole de part et d'autre de la Méditerranée, l'enjeu sera très important pour l'agriculture marocaine qui emploie 40% des actifs contre 13% en moyenne chez les PECO et moins de 4% pour l'Europe des Quinze. La part de l'agriculture dans la valeur ajoutée globale du Maroc représente en moyenne sur les cinq dernières années près de 14%, soit autant que les PECO les moins avancés (Bulgarie et Roumanie). Pour les 10 nouveaux membres, cette part est proche de 4% en moyenne contre 2% pour l'Union Européenne à Quinze.

La balance agricole du Maroc avec les PECO est en moyenne équilibrée sur la dernière décennie. Le Maroc importe principalement des céréales et des corps gras et exporte des produits méditerranéens frais (tomates, oranges...) et des conserves végétales.

Durant les années 90, les réglementations qualitatives et sanitaires des PECO sont restées beaucoup moins contraignantes que l'acquis communautaire dans ce domaine, ce qui a permis au Maroc de développer ses exportations d'agrumes vers ces pays. L'intégration complète de ces derniers les amènera à s'aligner sur les normes européennes, menaçant ainsi les exportations agroalimentaires du Maroc qui leurs sont destinées.

La réglementation sociale, moins contraignante des PECO (coût réduit et faible rigidité du marché du travail...), a donné jusqu'à présent à leurs secteurs agroalimentaires (produits maraîchers, particulièrement la tomate) la possibilité de satisfaire la demande intérieure. Avec l'alignement sur les normes sociales européennes (rattrapage des salaires...), la production intérieure des PECO deviendrait plus chère que les importations, ce qui favoriserait des pays comme le Maroc et la Turquie ayant des avantages comparatifs en la matière.

Industrie

Sur le marché de l'Union Européenne à Quinze, l'érosion des préférences accordées au Maroc, pour les biens manufacturés, a commencé durant les années 90 dans le cadre de la pré-adhésion des PECO à l'Union Européenne. Ainsi, une partie des effets négatifs de l'élargissement à l'Est est déjà prise en compte le Maroc.

Sur le marché de l'Union Européenne, les exportations manufacturières des PECO, en pourcentage du PIB, ont dépassé en 1998 les exportations du Maroc. Par ordre décroissant, elles concernent les produits mécaniques (véhicules), les produits électriques-électroniques, la chimie-parachimie, le textile, l'agroalimentaire et la sidérurgie. Les filières textile, agroalimentaire, chimie-parachimie représentent les principales exportations du Maroc vers l'Union Européenne par ordre décroissant.

Bien que le Maroc et les PECO ne soient pas toujours sur les mêmes segments à l'export vers l'Union Européenne, excepté pour le textile, l'élargissement aurait des répercussions sur l'industrie nationale. Parmi les opportunités il faut citer le renchérissement progressif de la main-d'œuvre dans les PECO qui limitera à terme les délocalisations industrielles vers l'Est au profit du Sud de la Méditerranée. De même, la montée en gamme de l'offre automobile dans les PECO pourrait libérer certains segments à forte intensité en travail au profit des pays méditerranéens et du Maroc.

L'adoption des normes et standards européens en matière environnementale, sociale et sanitaire, conjuguée au passage à terme à l'euro, devrait peser sur la compétitivité des PECO au profit des pays tiers méditerranéens et le du Maroc et susciter, à terme, une transformation de leur profil de spécialisation.

Toutefois, la principale menace de l'élargissement sur l'industrie marocaine concernerait les exportations de textile vers l'Union Européenne, secteur plus sensible pour le Maroc qu'il ne l'est pour les PECO (premier poste des exportations industrielles du Maroc avec 42% de la main-d'œuvre industrielle).

Ces principales menaces résident dans l'importance de la délocalisation qui est de nature à cantonner l'industrie marocaine dans la sous-traitance, la proximité géographique des PECO qui leur permet de mieux répondre aux exigences des délais des donneurs d'ordre et le renforcement de la concurrence exercée sur le Maroc sur le moyen et haut de gamme grâce aux gains de productivité des PECO. De plus, le coût de la main-d'œuvre est plus élevé au Maroc que dans les PECO à l'exception de la Hongrie et de la Pologne.

Pour saisir ces opportunités et réduire les insuffisances actuelles, l'intégration de la filière pourrait modifier sensiblement les avantages comparatifs du Maroc. A cet effet, l'accord-cadre signé entre le Gouvernement du Maroc et les professionnels du textile en 2002 devrait permettre l'amélioration de la compétitivité du secteur, constitué en majorité de PME, et accélérer sa mise à niveau.

Services

Pour les technologies de l'information et de la communication, le Maroc a réalisé une grande avancée qui réside dans la libéralisation des télécommunications et de l'audiovisuel. De plus, une stratégie a été mise en œuvre avec la signature d'un accord-cadre entre l'Etat et les professionnels. Dans ce secteur porteur, le Maroc ambitionne de se positionner en tant que plate-forme régionale à la porte de l'Europe.

Les 10 nouveaux membres vont bénéficier d'un rattrapage de leurs revenus de nature à impulser leur demande touristique. Le Maroc devrait déployer des efforts de promotion sur ces marchés pour drainer une partie de cette demande d'autant plus que les arrivées de touristes en provenance de ces pays connaissent une évolution sensible depuis 1993 (31.000 touristes en 2000).

De plus, le Maroc et les PECO ne sont pas en concurrence directe dans le domaine touristique. La nature du produit offert est totalement différente. Pour la provenance des visiteurs, l'Allemagne est le principal émetteur de touristes vers les PECO, suivie de l'Angleterre et de l'Italie. La France, l'Espagne et l'Allemagne sont les principaux émetteurs vers le Maroc.

3. Répercussions de l'élargissement sur le Maroc

Impact sur la demande étrangère adressée au Maroc

L'élargissement à l'Est devrait occasionner une hausse du rythme annuel d'accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc estimée à 0,3% d'après les évaluations préliminaires de la Direction de la Politique Economique Générale. Ceci entraînerait pour le Maroc, toutes choses égales par ailleurs, une hausse additionnelle de la croissance de l'ordre de 0,1 point par an à moyen terme, en lien notamment avec l'augmentation de 0,7% des exportations en volume à partir de la quatrième année et de 1,6% à l'horizon de 2012. A cette échéance, le taux de chômage reculerait de 0,3 point par rapport au scénario de référence basé sur le non-élargissement à l'Est.

Le raffermissement des débouchés extérieurs engendrerait une amélioration du solde courant de 0,1 point à court terme et de 0,3 point du PIB à l'horizon 2012. Quant au solde budgétaire, il devrait s'améliorer à terme de 0,1 point du PIB.

L'ouverture du marché marocain aux PECO n'entraînerait pas un manque à gagner fiscal significatif (moins de 0,1 point du PIB) eu égard au faible niveau des importations actuelles du Maroc en provenance des pays de l'Est. Ces résultats méritent toutefois d'être nuancés en raison de l'érosion des préférences accordées au Maroc qui risque de s'accroître avec l'adhésion des dix nouveaux membres.

Euro et compétitivité-prix

En terme de compétitivité-prix, le Maroc, avec une inflation inférieure à 2,5% et un déficit budgétaire ne dépassant pas 3% du PIB, se trouve mieux loti que la plupart des PECO (déficit budgétaire de l'ordre de 5,5% et inflation de 5,6% en 2002 selon le FMI).

Le taux de change effectif réel du dirham est nettement en deçà de celui de la majorité des PECO. Néanmoins, malgré l'appréciation de leurs monnaies en termes réels, reflet de leur rattrapage économique, ces pays ont réalisé des performances intéressantes en matière d'exportation grâce aux gains de productivité.

L'adoption, à terme, de l'euro par les PECO devrait réduire leurs marges de manœuvre en matière de politiques monétaire et budgétaire rendant ainsi nécessaire l'accélération de leurs réformes structurelles. Ceci constitue un signal fort pour le Maroc pour poursuivre sa politique de stabilisation macroéconomique et l'accompagner d'une véritable stratégie industrielle.

Effets sur les IDE

Les flux d'IDE reçus par le Maroc sur la période 1996-2001 ont représenté 2,7% du PIB contre 4,5% pour la moyenne des PECO. Rapportés à la FBCF, les IDE se sont établis, sur la même période, à 12,1% pour le Maroc contre 17,8% pour les PECO. Partant de la conviction que le développement des IDE améliore sensiblement les retombées du partenariat euro-méditerranéen sur les pays du sud, dont le Maroc, il devient primordial d'instaurer un meilleur équilibre entre l'Est de l'Europe et le Sud de la Méditerranée.

A titre d'illustration, si le Maroc pouvait recevoir autant d'IDE que les PECO en pourcentage du PIB, le niveau de son PIB augmenterait de manière additionnelle entre 2 et 2,5% par an. Le taux de chômage baisserait de 1,5 à 2 points par rapport au scénario de référence. L'impact sur les finances publiques serait très positif puisque le solde budgétaire s'améliorerait de 0,6 à 0,8 % du PIB selon les années. Ces retombées seraient d'autant favorables que le contenu des IDE en matériel et outillage est important.

Aide au développement

Les engagements financiers nets de l'Union Européenne en faveur des PECO s'élèvent à 45 milliards d'euro sur la période 2000-2006 tandis que la coopération financière MEDA II ne totalise que 5,35 milliards d'euro pour l'ensemble des pays tiers méditerranéens sur la même période. Ce différentiel risque de s'accroître, à l'avenir (financement des retraites, de la Politique Agricole Commune...), compte-tenu des tensions qui pèsent sur les finances publiques européennes. Dès lors, il est essentiel que l'appui communautaire poursuive son amélioration quantitative et qualitative en faveur des pays fortement engagés dans la voie des réformes et de l'ouverture, comme le Maroc.

Flux migratoires

A l'instar des autres pays méditerranéens, les flux migratoires remplissent un rôle central dans le financement de l'économie marocaine. Les transferts opérés par les Marocains Résidents à l'Etranger ont représenté 8,4% du PIB en 2002, ce qui est très important.

L'élargissement de l'Union Européenne ne risque pas de voir l'immigration en provenance des PECO remplacer celle des pays du Sud et du Maroc en raison d'une croissance démographique négative dans la majorité des PECO. Les tensions qui pèsent sur le marché du travail au Maroc pourraient encourager un déploiement des flux migratoires vers les PECO (ce qui s'est passé avec l'Espagne et l'Italie) leur permettant de maintenir la compétitivité de certains secteurs (agriculture, services..) et d'atténuer la progression des salaires.

Toutefois, il est à craindre que ce flux d'immigrés ne concerne également la main d'œuvre qualifiée, chèrement formée et tellement nécessaire pour le rattrapage économique du Maroc.

Conclusion

En améliorant l'attractivité des PECO pour les investissements directs, l'élargissement à l'Est est susceptible de créer un effet d'éviction pour les pays tiers méditerranéens et le Maroc malgré les réformes structurelles menées par ce dernier. Le problème des échanges agricoles pourrait devenir contraignant en l'absence d'un relèvement des quotas pour le Maroc à destination du marché européen. D'importantes menaces pèsent sur le secteur du textile marocain.

Toutefois, l'élargissement à l'Est est générateur de nouvelles opportunités. Outre le développement du potentiel des échanges entre le Maroc et l'Union Européenne élargie et ses effets légèrement bénéfiques sur les fondamentaux macro-économiques nationaux, il y a lieu d'évoquer l'impact des dynamiques sectorielles particulièrement en matière industrielle (compte tenu de l'augmentation attendue des salaires des PECO qui, en pesant sur la compétitivité de certains secteurs, pourrait redéployer les délocalisations au profit de la région Sud de la Méditerranée) et de services particulièrement les technologies de l'information et le tourisme.

Face à cette situation nouvelle, le Maroc n'est pas démuni. Il est doté d'un certain nombre d'atouts qui lui permettront de réduire les répercussions négatives et de saisir, voire d'amplifier l'effet des opportunités occasionnées par l'adhésion des PECO à l'Union Européenne :

- Son ancrage démocratique (respect des droits de l'Homme et des libertés publiques, consolidation de la démocratie, émergence de la société civile,...) et sa stabilité politique.
- Son engagement dans l'économie de marché (libéralisation, privatisations et désengagement de l'Etat des secteurs productifs, octroi de concessions de services publics au secteur privé..).
- Son cadre macro-économique stable depuis le début de la décennie 90.

- Sa mise en œuvre de réformes structurelles visant la modernisation de l'environnement des affaires et la valorisation du capital humain (réforme de l'enseignement, programme de lutte contre l'analphabétisme...).

L'accélération de la mise en place des centres régionaux d'investissement et la création programmée d'une agence de promotion des investissements et des exportations, permettront également de doter le Maroc de mécanismes nouveaux.

Parallèlement à l'accompagnement du secteur privé, la politique économique du Maroc est en train d'évoluer sur le plan budgétaire (vers la globalisation des crédits, l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le ciblage des investissements en fonction de leurs impacts sur l'économie), du côté monétaire, (vers une plus grande autonomie de la Banque Centrale vis à vis du Ministère des Finances et son désengagement du capital des établissements financiers qu'elle contrôle) et sur le plan du change (vers une pondération appropriée de l'euro au niveau du panier de cotation du dirham).

L'amélioration des marges de manœuvres en matière de politiques économiques et les réformes poursuivies devraient favoriser l'insertion croissante du Maroc dans l'économie mondiale. Pour réussir cette insertion, l'appui de l'Europe est indispensable particulièrement en matière d'IDE, d'aide à la transition économique, de renforcement des équilibres sociaux et de traitement préférentiel de la question agricole.

Introduction

C'est lors du sommet de Copenhague en décembre 2002, qu'il a été décidé d'élargir l'Union Européenne à dix pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) : République tchèque, Pologne, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Hongrie, Chypre et Malte en mai 2004, Roumanie et Bulgarie en 2007 alors que les négociations avec la Turquie commenceront fin 2004. Le traité fondant l'Europe des Vingt-cinq a été officiellement ratifié le 16 avril 2003 lors du Sommet d'Athènes.

Bien que cet élargissement ne soit pas le premier dans l'histoire de l'Union Européenne, il constitue l'un des défis majeurs auxquels elle est confrontée. L'intégration des dix nouveaux membres représente un apport de population de 105 millions d'habitants (soit une hausse de 30%) et une augmentation du PIB européen entre 4 et 5% seulement, se traduisant ainsi par une augmentation de l'hétérogénéité de l'Union Européenne.

En attendant les résultats de l'étude d'impact³ sur l'économie nationale de l'accord d'association avec l'Union Européenne, la Direction de la Politique Economique Générale du Maroc a jugé opportun d'analyser les enjeux de l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est. sur le Maroc.

Après un rappel des conséquences de l'élargissement à l'Est sur l'Union Européenne et les PECO, la présente note a pour objet :

- de situer l'état des relations commerciales entre le Maroc et les PECO ainsi que le potentiel disponible.
- de mettre en évidence les dynamiques sectorielles au niveau des PECO tout en précisant les opportunités et les menaces pour l'économie marocaine.
- de donner certaines répercussions de l'élargissement sur le Maroc.

1. Conséquences de l'élargissement sur l'Union Européenne et les PECO

L'adhésion des PECO à l'Union Européenne devrait générer des conséquences de part et d'autre.

1.1. Sur l'Union Européenne

L'élargissement à l'Est ne modifierait pas sensiblement la situation économique de l'Union Européenne puisque les PECO ne représentent pas plus de 5% du PIB de celle-ci en valeur courante. Selon différentes sources⁴, le supplément de croissance serait estimé à 0,1% par an pour l'Union Européenne et ne dépasserait pas 1% entre 2004 et 2012.

Malgré les déséquilibres internes et externes des PECO (5,5% du PIB en 2002 pour le déficit budgétaire et 4,7% du PIB pour le déficit du compte courant), le déficit public européen, après élargissement, ne devrait pas connaître une aggravation significative (0,2 point). Quant au compte courant, son solde excédentaire passerait pour la zone euro de 1 à 0,8% du PIB⁵.

³ Le modèle multi-sectoriel qui servira de base à l'évaluation des impacts est en cours de finalisation.

⁴ Commissariat Général du Plan (France) et Commission Européenne.

⁵ Caisse de Dépôt et de Consignation CDC IXIS n°268 du 15 novembre 2002.

En revanche, l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est réduirait de 1 à 0,8 point du PIB le déficit d'investissements directs étrangers (IDE) de l'Union Européenne compte-tenu du dynamisme de ces investissements dans les PECO.

Le taux d'inflation de l'Union Européenne élargie à Vingt cinq ne serait que légèrement plus élevé par rapport à celui de la zone euro actuelle, compte-tenu de la tendance à la diminution du différentiel d'inflation entre les PECO et l'Union Européenne.

L'élargissement à l'Est aura des répercussions sur le budget communautaire au titre de la politique de cohésion économique et sociale prévue dans le traité. Par anticipation de cet élargissement, l'Union Européenne a mis en place, lors du Conseil européen de Berlin en 1999, (Agenda 2000) deux nouvelles rubriques budgétaires spécialement allouées aux PECO, l'une concernant les dépenses de pré-adhésion qui portent sur une allocation de 3,3 milliards d'euro par an sur la période 2000-2006 et l'autre prévoit le financement des PECO devenus membres de l'Union Européenne.

Le total des financements alloués aux PECO entre 2004 et 2006 se montera ainsi à 40,1 milliards d'euro. En 2006, les dépenses totales liées à la pré-adhésion et à l'adhésion devraient atteindre un niveau de 0,2% du PIB des Quinze.

En 2013, la contribution communautaire nette en faveur des PECO représenterait 0,4% du PIB de l'Union Européenne à Quinze, au moment où les finances publiques européennes seront sollicitées pour faire face au problème des retraites. Ainsi, l'impact de l'élargissement sur les finances publiques des membres actuels de l'Union Européenne peut paraître insoutenable.

La réforme des politiques agricole et structurelle amorcées dans l'Agenda 2000 devrait être accélérée afin d'atténuer l'ampleur des dépenses budgétaires consécutives à l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est. Dans ces conditions, le surcroît de croissance induit par l'élargissement, de l'ordre de 1 point du PIB pour l'ensemble de l'Union actuelle, permettrait d'envisager un coût budgétaire net nul grâce aux effets positifs de la croissance sur les recettes fiscales.

1.2. Sur les PECO

L'intégration à l'Union Européenne devrait générer pour les PECO un potentiel de croissance nettement supérieur aux bénéfices résultant d'un simple accord d'association. La perspective d'adhésion stimule les investissements étrangers, accroît les échanges commerciaux, abaisse le coût de financement, améliore l'environnement institutionnel et renforce la stabilité économique.

Selon différentes études, l'intégration complète des PECO pourrait se traduire par des rythmes de croissance annuels pouvant atteindre jusqu'à 7%, à condition de poursuivre les politiques économiques favorisant la convergence réelle vers la situation économique prévalant dans l'Union Européenne à Quinze, d'accélérer les réformes structurelles et de maintenir le dynamisme des flux de capitaux étrangers.

Les IDE ont un rôle fondamental dans le rattrapage économique des PECO à travers le transfert de savoir-faire et l'émergence d'un véritable esprit entrepreneurial.

L'estimation de l'effet de l'élargissement de l'Union Européenne sur les IDE entrant dans les PECO montre qu'il existe un potentiel évalué à 250 milliards de dollars d'ici 2010⁶. Une enquête récente effectuée par la CNUCED et l'Agence Française des Investissements Etrangers (AFII) montre que ce potentiel pourrait être plus grand. En outre, les PECO disposent d'une grande marge d'attraction des investissements de portefeuille, restés jusqu'ici peu développés.

Avec l'augmentation des IDE, la balance des capitaux serait excédentaire pour les PECO, ce qui couvrirait dans une grande proportion le déficit du compte courant qui résulterait des importations nécessaires à l'indispensable adaptation structurelle de ces pays et à la mise à niveau de leurs systèmes de production.

Sur le plan des échanges extérieurs, les effets de l'élargissement à l'Est seront très bénéfiques. Déjà, la chute du mur de Berlin avait favorisé la mise en place d'accords commerciaux avec l'Union Européenne permettant aux PECO de réaliser, en 2000, plus de 65% de leur commerce extérieur avec l'Europe de l'Ouest.

Selon la Direction de la Prévision (France), le potentiel de croissance des échanges commerciaux des PECO avec les pays de l'Union Européenne à Quinze est estimé à environ 50% pour les exportations à destination des nouveaux adhérents.

A l'importation de l'Union Européenne en provenance des nouveaux membres, les marges de progression sont encore plus importantes puisque le niveau moyen observé n'est que de 35% du niveau théorique. Seule la Hongrie semble être particulièrement avancée sur le chemin de l'intégration économique puisqu'elle couvre près de 80% de son potentiel d'exportation à destination du Marché Unique.

Compte-tenu de la situation précaire de l'emploi dans les pays nouveaux adhérents⁷ et en raison d'un écart élevé entre les niveaux de salaires dans les PECO et dans l'Union Européenne, l'élargissement risque de déclencher une migration importante de main-d'œuvre et une hausse du chômage, notamment en Allemagne et en Autriche. Dans ces pays, il existe actuellement les contingents les plus importants de résidents originaires des PECO.

L'OCDE estime que les flux migratoires en provenance des PECO pourraient atteindre 4 millions d'individus d'ici 2030 dont 2,5 millions en Allemagne, 470.000 en Autriche et autour de 100.000 en France. Ces flux concerneraient une population majoritairement jeune et mieux éduquée que la moyenne nationale de leur pays.

Cependant, il est peu probable que les flux réels seraient de cette ampleur compte-tenu des perspectives de croissance et d'emploi dans les PECO résultant de l'intégration à l'Union Européenne et la baisse quasi-généralisée de la natalité dans les PECO (les taux de fécondité y sont inférieurs à 1,5 actuellement).

⁶ Institute of World Economics.

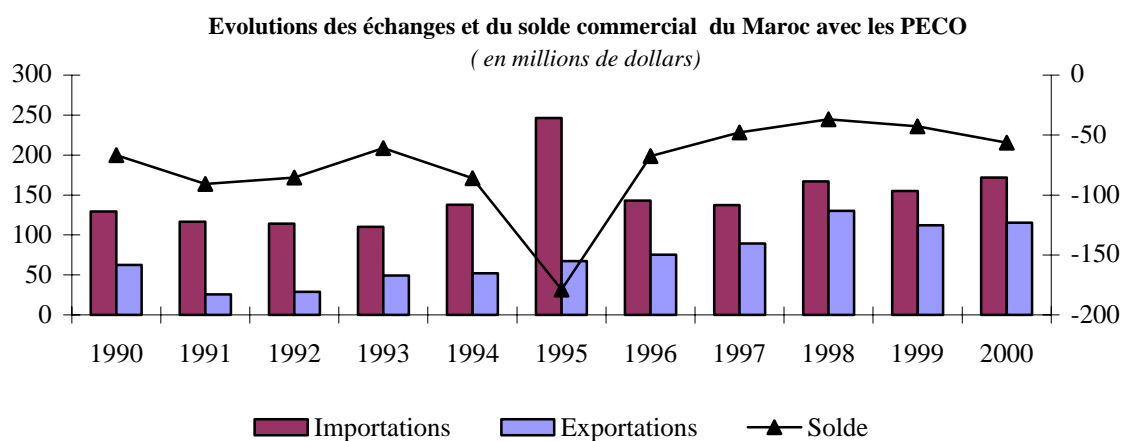
⁷ En 2001, le taux de chômage atteignait 19,9% en Bulgarie, 19,4% en Slovaquie et 18,4% en Pologne contre une moyenne de 7,6% dans l'Union Européenne à Quinze. Au Maroc, il était de l'ordre de 12%.

2. Commerce extérieur et dynamiques sectorielles

2.1. Bilan des relations commerciales entre le Maroc et les PECO

La chute du mur de Berlin ne s'est pas traduite par une transformation significative des relations commerciales du Maroc avec les PECO. Les échanges commerciaux marocains avec cette zone sont passés de 192 millions de dollars en 1990 à 283 millions de dollars en 2000. Les PECO comptaient en 2000 pour 1,4% des exportations marocaines et 1,5% de ses importations.

Le solde de la balance commerciale marocaine vis-à-vis des PECO, qui était presque à l'équilibre en 1988, s'est régulièrement détérioré. Le déficit commercial du Maroc avec ces pays s'est établi en 2000 à 56,8 millions de dollars. Les importations des PECO ont progressé davantage à partir de l'Égypte, d'Israël, de l'Algérie et de la Turquie que du Maroc.



Source : Chelem

La structure du commerce entre le Maroc et les PECO est dominée par les produits primaires. Ceux-ci représentent 86% des exportations du Maroc et 60% de ses importations en provenance des PECO. Toutefois, une croissance progressive des importations marocaines de produits manufacturés en provenance des PECO a été enregistrée durant les dernières années.

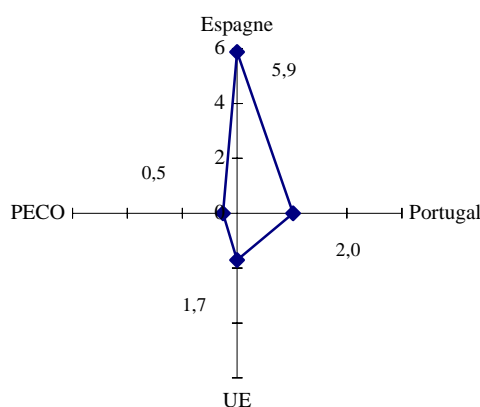
Les échanges du Maroc avec les PECO sont fortement concentrés sur la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie qui intervenaient en 2000 respectivement pour 50,7%, 20,2%, 10,2% et 7,8% des échanges globaux vers cette zone.

Avec près de 0,06% de part de marché en Europe Centrale et Orientale entre 1992 et 2000, le Maroc est en deçà de son potentiel comparativement à d'autres pays tiers méditerranéens, notamment l'Égypte, Israël et surtout la Turquie. Ces pays ont acquis chez les nouveaux membres une part de marché moyenne comprise entre 0,6 et 1,3 fois leur part de marché moyenne au sein de l'Union Européenne.

2.2. Potentiel d'exportation du Maroc vers les PECO

Le Maroc dispose d'un potentiel significatif d'augmentation de ses ventes sur les marchés des PECO ainsi qu'en témoigne l'indicateur d'intensité bilatérale des échanges. Selon les calculs réalisés par la Direction de la Politique Economique Générale, cet indicateur se situe à 0,5 pour les exportations vers les PECO contre 6, 2 et 1,7 respectivement avec l'Espagne, le Portugal et l'Union Européenne.

Indice d'intensité bilatérale des exportations marocaines en 2000



Chelem; calculs Direction de la Politique Economique Générale

Avec l'application par les PECO de l'accord d'association Maroc-Union Européenne, les conditions tarifaires imposées aux produits marocains sur les marchés des PECO s'amélioreront, conduisant à la diversification de nos débouchés extérieurs. Cela générerait un potentiel supplémentaire d'exportation pour le Maroc.

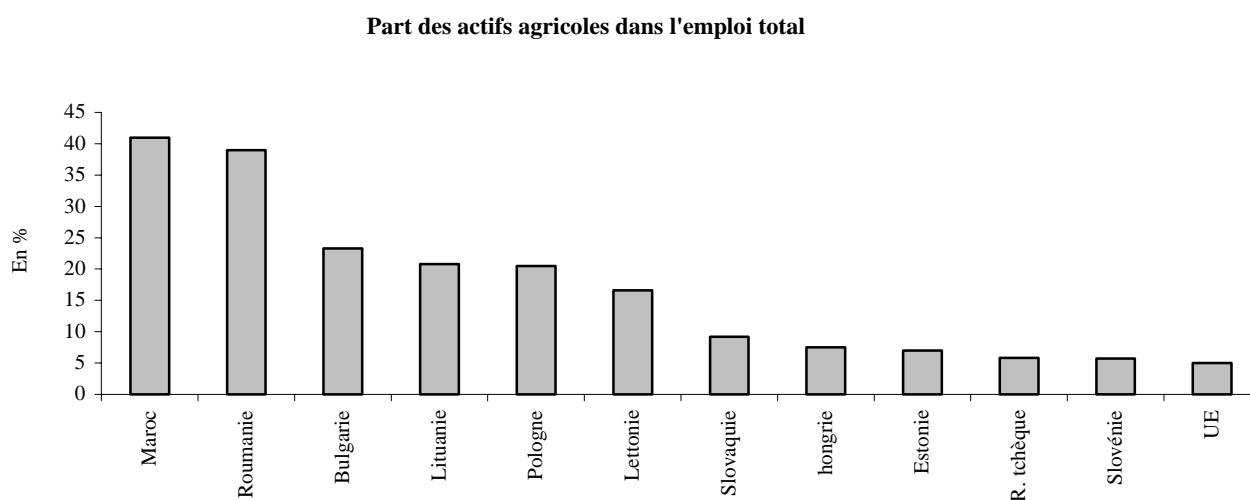
Le relèvement de l'intensité bilatérale avec les PECO à un niveau comparable à celui avec l'Union Européenne à Quinze se traduirait par un flux additionnel d'exportations du Maroc à destination des PECO proche de 200 millions de dollars, soit 2,5% des exportations globales du Maroc.

La concrétisation de ce potentiel resterait cependant tributaire de l'atténuation des obstacles d'ordre logistique (transport et circuits de distribution) qui pèsent sur le développement des liens commerciaux avec ces partenaires de l'Europe de l'Est.

Outre les perspectives d'intensification des échanges entre le Maroc et les PECO, il faudrait prendre en considération les dynamiques concurrentielles sur les marchés de l'Union Européenne. Ces dynamiques, qui dépendent de la réorganisation géographique des activités à l'échelle de l'espace européen suite à l'élargissement à l'Est, présenteraient des opportunités et des menaces pour les secteurs économiques du Maroc, avec en premier, le secteur agricole.

2.3. Question agricole

Malgré la non libéralisation du secteur agricole de part et d'autre de la Méditerranée, l'enjeu sera très important pour l'agriculture marocaine qui emploie 40% des actifs contre 13% en moyenne chez les PECO et moins de 4% pour l'Europe des Quinze.



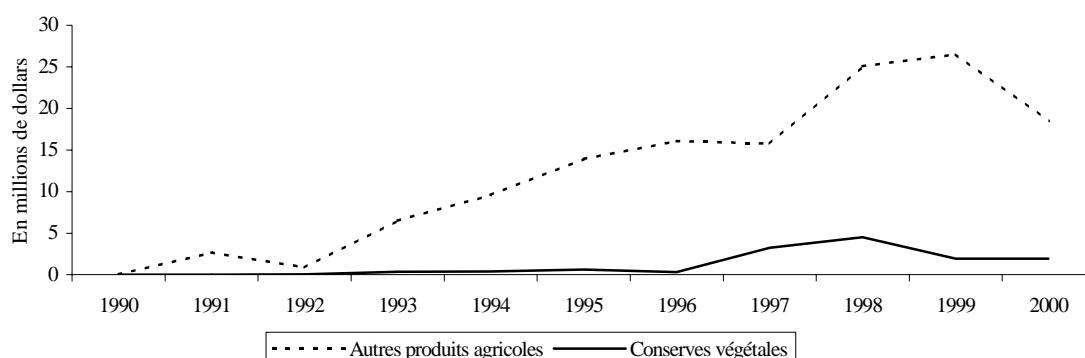
Commission Européenne et Départ. De l'Agriculture du Maroc

Pour le Maroc, la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée globale représente en moyenne sur les cinq dernières années (1998-2002) près de 14%, soit autant que les PECO les moins avancés (Bulgarie et Roumanie, candidats en 2007). Pour les 10 nouveaux adhérents, la part de l'agriculture est proche de 4% en moyenne contre 2% pour l'Union Européenne à Quinze.

La balance agricole du Maroc avec les PECO est en moyenne équilibrée sur la dernière décennie (excepté en 1995, forte importation de blé suite à la sécheresse). Le Maroc importe principalement des céréales et des corps gras et exporte des produits méditerranéens frais (tomates, oranges...) et des conserves végétales.

Les exportations du Maroc vers les PECO ont fortement progressé juste après le durcissement des conditions d'accès au marché de l'Union Européenne résultant de la réforme de la Politique Agricole Commune en 1992.

Exportations agricoles du Maroc vers les PECO



Source : Chelem

Les nouveaux membres représentent ainsi des marchés pour les excédents du Maroc en produits méditerranéens, au moins jusqu'à leur adoption définitive de la Politique Agricole Commune en 2013. Pour préparer cette échéance, il faudrait une révision à la hausse des quotas d'exportation du Maroc vers le marché européen dans le cadre des négociations agricoles en cours.

L'accession graduelle aux aides de la Politique Agricole Commune, confronterait les agriculteurs des PECO à la concurrence de leurs homologues subventionnés à l'Ouest entre 2004 et 2013. Pour diminuer la pression sur les marchés agricoles excédentaires tant pour les produits de base que pour les produits méditerranéens, le développement des échanges agricoles entre le Maroc et les PECO devrait se renforcer.

Pour ce faire, les deux parties auraient intérêt à concilier leurs politiques agricoles d'autant qu'il existe des complémentarités sur certaines productions. Le Maroc a un déficit important en produits agricoles de base (céréales, oléagineux...). A l'inverse, il a des excédents en matière d'agrumes et de produits maraîchers que le marché communautaire ne peut entièrement absorber à cause des contraintes d'accès (système du prix d'entrée et de quotas pour les produits maraîchers, normes de qualité pour les agrumes).

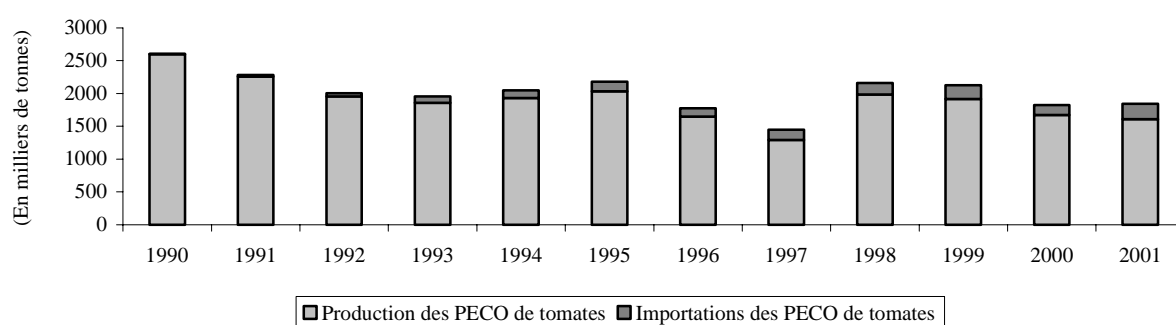
En matière agricole, l'élargissement à l'Est de l'Union Européenne produirait des menaces et des opportunités pour le Maroc ayant trait, respectivement, aux réglementations qualitatives, environnementales et sanitaires et à l'alignement des PECO sur les réglementations sociales de l'Union Européenne.

Durant les années 90, les réglementations qualitatives et sanitaires des PECO sont restées beaucoup moins contraignantes que l'acquis communautaire dans ce domaine, ce qui a permis au Maroc de développer ses exportations d'agrumes vers les PECO. L'intégration complète de ces derniers les amènera à s'aligner sur les normes européennes, menaçant ainsi les exportations agroalimentaires du Maroc qui leur sont destinées.

La réglementation sociale, moins contraignante des PECO (coût réduit et faible rigidité du marché du travail...), a donné jusqu'à présent à leurs secteurs agroalimentaires (produits maraîchers, particulièrement la tomate) la possibilité de satisfaire la demande intérieure. Avec l'alignement sur les normes sociales européennes (rattrapage des salaires...), la production intérieure des PECO deviendrait plus chère que les importations, ce qui favoriserait des pays comme le Maroc et la Turquie ayant des avantages comparatifs en la matière.

Les PECO ont produit en 2001 près de 1,6 million de tonnes de tomates et importé 233.000 tonnes. Ce marché d'environ 1,8 million de tonnes est susceptible ainsi, à terme, de représenter un futur enjeux substantiel pour les exportations du Maroc.

Production et importations de tomates par les PECO



Source : FAO

2.4. Industrie

Pour les secteurs industriels, et avant de mettre en évidence les dynamiques concurrentielles, il est utile de rappeler que :

- les exportations manufacturières du Maroc vers les PECO se sont améliorées à partir de 1993. Elles sont composées principalement de produits chimiques, suivis des produits agroalimentaires et des produits électroniques. Les exportations de textile sont marginales.
- les importations du Maroc en provenance des PECO sont constituées essentiellement de produits chimiques, qui représentaient les principales importations jusqu'en 1994, de produits agroalimentaires et de produits sidérurgiques.

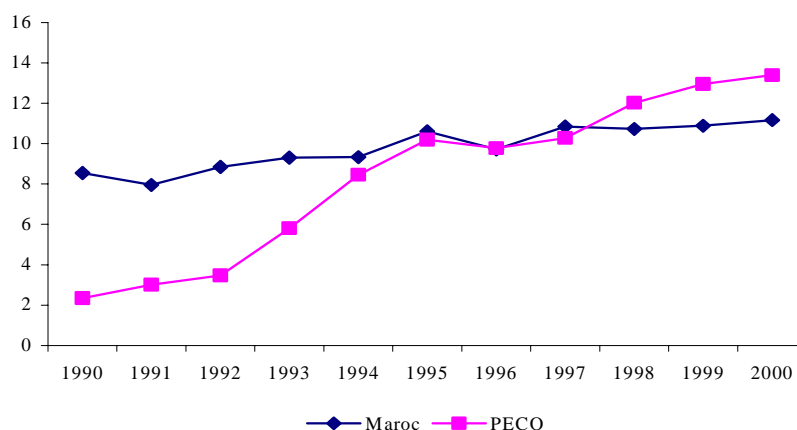
Sur le marché de l'Union Européenne à Quinze, l'érosion des préférences accordées au Maroc, pour les biens manufacturés, a commencé durant les années 90 dans le cadre de la pré-adhésion des PECO à l'Union Européenne. Ainsi, une partie des effets négatifs de l'élargissement à l'Est est déjà prise en compte le Maroc.

Pour ces biens, les perspectives de détournement de commerce sont plus fortes, relativement à la situation actuelle, en dépit de la réduction de la spécialisation des PECO dans les industries intensives en main-d'œuvre. Les exportations des PECO, particulièrement ceux les plus avancés dans la transition, qui s'orientent de plus en plus vers les biens d'équipement⁸, poursuivraient leur montée en gamme sous l'effet de l'accélération des IDE qui créeront de nouveaux avantages comparatifs.

⁸ Les exportations de produits manufacturés du Maroc sont plutôt concentrées sur les biens de consommation et les biens intermédiaires.

Les exportations manufacturières des PECO vers l'Union Européenne ont connu un changement important à partir de la seconde moitié des années 90, traduisant une transformation structurelle de leurs spécialisations dans la division internationale du travail. En pourcentage du PIB, elles ont dépassé en 1998 les exportations du Maroc à destination de l'Union Européenne. Cette tendance pourrait se renforcer avec l'adhésion des PECO à l'Union Européenne.

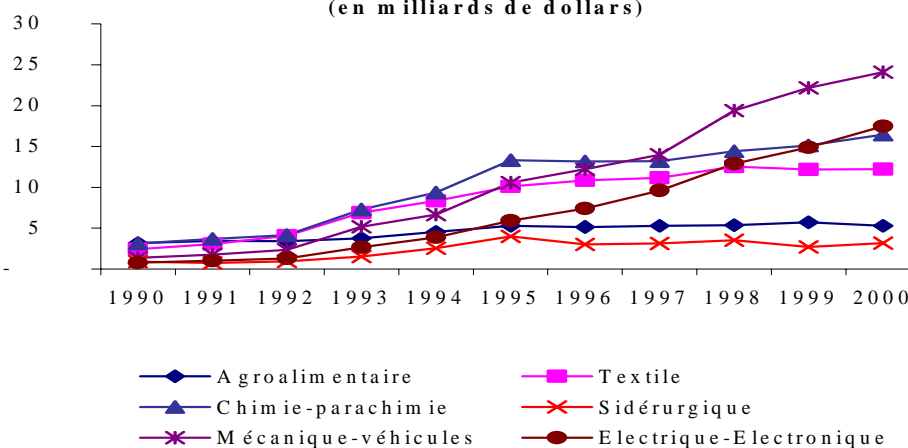
**Exportations du Maroc et des PECO vers l'Union Européenne
(en pourcentage du PIB)**



Source : Chelem, calculs Direction de la Politique Economique Générale

Par ordre décroissant, les exportations des PECO vers l'Union Européenne concernent les produits mécaniques (véhicules), les produits électriques-électroniques, la chimie-parachimie, le textile, l'agroalimentaire et la sidérurgie.

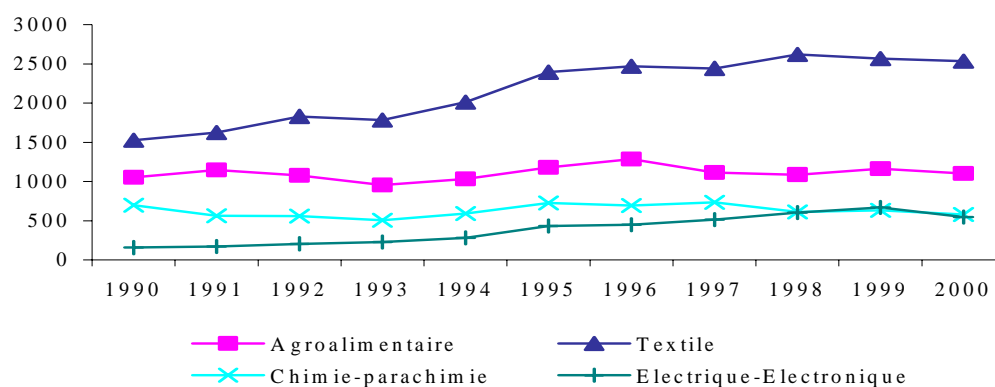
**Exportations par filière des PECO vers l'Union Européenne
(en milliards de dollars)**



Source : Chelem

Les filières textile, agroalimentaire, chimie-parachimie représentent les principales exportations du Maroc vers l'Union Européenne par ordre décroissant. Les produits électriques et électroniques enregistrent une nette progression ces dernières années pour se situer au même niveau en 2001 que la chimie et la parachimie.

**Exportations par filière du Maroc vers l'Union Européenne
(en millions de dollars)**



Source : Chelem

Bien que le Maroc et les PECO ne soient pas toujours sur les mêmes segments à l'export vers l'Union Européenne, excepté pour le textile, l'élargissement à l'Est aurait des répercussions sur l'industrie nationale. Parmi les opportunités il y aurait :

- le renchérissement progressif de la main-d'œuvre dans les PECO qui limitera à terme les délocalisations industrielles vers l'Est au profit du Sud de la Méditerranée.
- la montée en gamme de l'offre automobile dans les PECO (premier poste d'exportation vers l'Union Européenne en 2001) qui pourrait libérer certains segments du processus de production à forte intensité en travail (assemblage) au profit des pays méditerranéens et du Maroc.

Si la forte progression des exportations des PECO en produits électriques et électroniques (2^{ème} poste d'exportation vers l'Union Européenne en 2001) peut générer des débouchés de sous-traitance (composants électroniques) pour le Maroc, elle n'en constitue pas moins une menace pour ce dernier compte-tenu de ses efforts en matière de soutien à cette branche en développement.

Toutefois, la principale menace de l'élargissement sur l'industrie marocaine concernerait les exportations de textile vers l'Union Européenne, secteur plus sensible pour le Maroc qu'il ne l'est pour les PECO dont les exportations sur le marché de l'Union sont plus diversifiées.

Le textile-habillement est le premier poste des exportations industrielles du Maroc. Il emploie 42% de la main-d'œuvre industrielle. Important employeur en Roumanie également, son rôle est moins crucial en matière d'emploi dans la plupart des autres PECO.

L'analyse de l'évolution des parts de marché du textile et de l'habillement sur le marché de l'Union Européenne révèle la prédominance de la Chine et de la Turquie, la percée spectaculaire des pays de l'Est (Roumanie et Pologne) et des pays asiatiques (Bangladesh, Inde...) ainsi que le maintien de la position du Maroc et de la Tunisie.

Part de marché	UE		
	1990	1996	2001
> 10%	Turquie	Chine, Turquie, Hong Kong	Turquie, Chine
6% à 10%	Corée	Tunisie	Bangladesh
4% à 6%	Chine, Thaïlande	Bangladesh, Maroc	Hong Kong, Inde, Maroc, Pologne, Roumanie, Tunisie
De 2% à 4%	Tunisie, Maroc, Indonésie, Taiwan, États-Unis, Suisse	Maurice, Thaïlande, États-Unis	Indonésie
De 1% à 2%	Pologne	Israël, Pakistan, Philippines, Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Taiwan, Vietnam, Suisse	Bulgarie, Hongrie, Macao, Maurice, Pakistan, Corée, Sri-Lanka, Thaïlande, Taiwan, Vietnam, Suisse

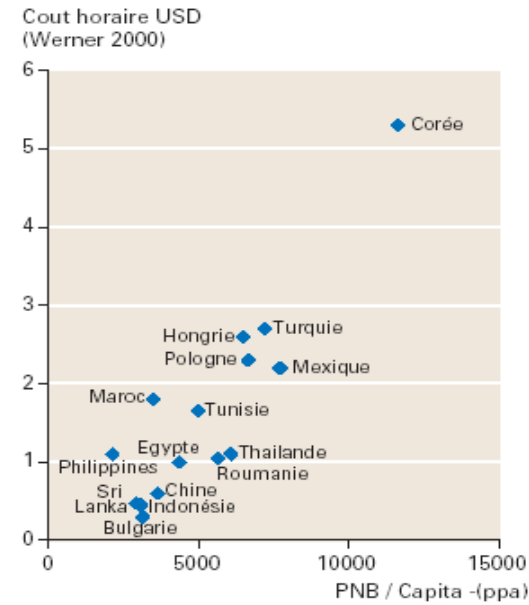
Source CEPII

L'Allemagne et l'Italie sont les marchés privilégiés des PECO. La France, l'Angleterre et l'Allemagne sont les principaux marchés du Maroc, lequel se diversifie de plus en plus vers l'Angleterre et l'Espagne. Le Maroc est spécialisé dans la chaîne et la maille et très peu dans les tissus.

Menaces pour le Maroc

- L'importance de la délocalisation d'entités industrielles (surtout allemandes) à l'Est est de nature à cantonner l'industrie marocaine dans la sous-traitance. Ce créneau limite les transferts de technologie et engendre une faible valeur ajoutée dans la mesure où, quasiment, tous les intrants sont importés.
- La proximité géographique des PECO leur permettrait de mieux répondre aux exigences des délais des donneurs d'ordre (circuit court).
- Après l'élargissement, il y aurait un renforcement de la concurrence exercée sur le Maroc sur le moyen et haut de gamme grâce aux gains de productivité des PECO qui compenseraient la hausse des salaires réels.
- Le coût de la main-d'œuvre est plus élevé au Maroc que dans les PECO à l'exception de la Hongrie et de la Pologne.

Coût horaire dans le textile US\$ 2000



Source Werner

Opportunités pour le Maroc

- L'adoption des normes et standards européens (coût de la main-d'œuvre), conjuguée au passage à terme à l'euro, devrait peser sur la compétitivité des PECO au profit du Maroc et susciter, à terme, une transformation de leur profil de spécialisation dans le domaine du textile.
- La concurrence des dix nouveaux membres étant plus accentuée sur le haut de gamme, le Maroc devrait au moins préserver ses parts de marché en aval de la filière.

Pour saisir ces opportunités et réduire les insuffisances actuelles, l'intégration de la filière et les changements dans les techniques de production et dans les conditions de distribution pourraient modifier sensiblement les avantages comparatifs du Maroc. Ce dernier devrait attirer davantage de délocalisations de la production européenne.

A cet effet, l'accord-cadre signé entre le Gouvernement du Maroc et les professionnels du textile en 2002 devrait permettre l'amélioration de la compétitivité du secteur, constitué en majorité de PME, et accélérer sa mise à niveau. Pour ce faire, des mesures ont été prises dont, notamment, l'encouragement à l'investissement, le soutien de l'emploi qualifié et de la formation, le financement des programmes de restructuration, la mise à niveau technique et l'aide à la production (ristournes sur le coût de l'énergie).

2.5. Services

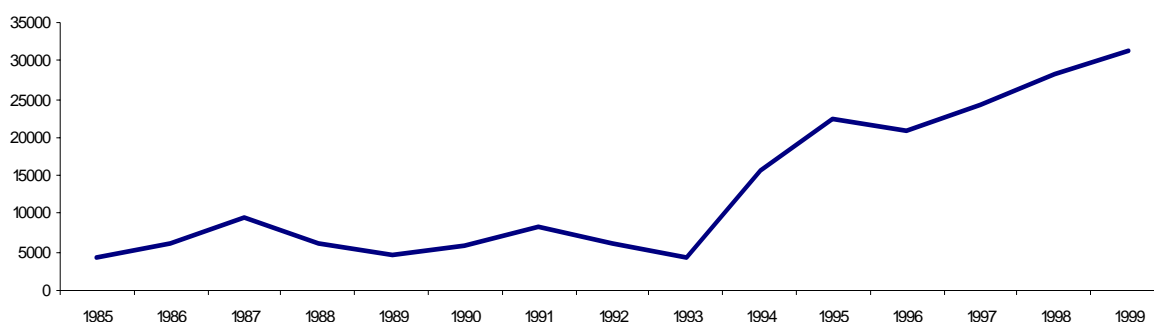
Pour les services, de nombreuses opportunités se présentent pour le Maroc, notamment, en matière des nouvelles technologies de l'information et du tourisme.

Pour les technologies de l'information et de la communication, le Maroc a réalisé une grande avancée qui réside dans la libéralisation des télécommunications et de l'audiovisuel. De plus, une stratégie a été mise en œuvre avec la signature d'un accord-cadre entre l'Etat et les professionnels. Dans ce secteur porteur, le Maroc ambitionne de se positionner en tant que plate-forme régionale, à la porte de l'Europe.

Concernant le secteur du tourisme, il a généré près de 2,5 milliards d'euro de recettes en 2002, représentant ainsi la première source de devises juste avant les transferts des Marocains Résidents à l'Etranger. Il contribue pour 7,8% au PIB, niveau encore inférieur à la moyenne mondiale et emploie près de 6% de la population active occupée.

Les arrivées de touristes en provenance de l'Europe de l'Est connaissent une évolution sensible depuis 1993. Ils ont atteint en 2000 plus de 31.000 touristes, soit 1,5% des arrivées de touristes européens.

Arrivées de touristes en provenance de l'Europe de l'Est



: Source : Organisation Mondiale du Tourisme

Le Maroc et les PECO ne sont pas en concurrence directe dans le domaine touristique. La nature du produit offert est totalement différente. Pour la provenance des visiteurs, l'Allemagne, avec 76%, est le principal émetteur de touristes vers les PECO, suivie de l'Angleterre (8%) et de l'Italie (7%) en 1999 selon l'Organisation Mondiale du Tourisme. La France, l'Espagne et l'Allemagne sont les principaux émetteurs vers le Maroc avec respectivement, 62%, 15% et 14%.

Au lendemain de leur intégration, les 10 nouveaux membres vont bénéficier d'un rattrapage de leurs revenus, similaire à celui vécu par les espagnols, les portugais ou les irlandais. L'amélioration progressive des niveaux de vie des PECO est de nature à impulser leur demande touristique. Le Maroc devrait déployer des efforts de promotion sur ces marchés pour drainer une partie de cette demande.

Dans ce secteur, le Maroc ambitionne de quadrupler ses flux touristiques actuels pour atteindre 10 millions de touristes à l'horizon 2012 en mettant en œuvre une stratégie intégrée définie en concertation entre l'Etat et les professionnels. Cette stratégie qui est dans sa troisième année d'exécution, est basée sur le balnéaire moyennant la réalisation de stations estivales intégrées.

3. Répercussions de l'élargissement sur le Maroc

Outre le fait qu'il va coïncider avec la phase la plus difficile de l'ouverture commerciale de notre pays, l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est aura vraisemblablement des effets sur le plan macroéconomique, sur les investissements directs étrangers et sur les flux migratoires en l'absence d'une politique européenne plus ambitieuse vers les pays méditerranéens.

Les effets de l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est seraient perceptibles selon trois canaux distincts :

- Le premier comprend les impacts indirects tenant compte du supplément de demande étrangère adressée au Maroc qu'impliquerait la hausse du PIB de l'Union élargie.
- Le second pourrait provenir des IDE et des flux d'aide européenne.
- Le troisième traduit les effets de l'élargissement sur les flux migratoires du Maroc vers l'Union Européenne.

3.1. Impact sur la demande étrangère adressée au Maroc

Le supplément de croissance de 0,1 point par an pour l'Union Européenne dû à l'élargissement à l'Est devrait occasionner une hausse du rythme annuel d'accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc estimée à 0,3% d'après les évaluations préliminaires de la Direction de la Politique Economique Générale.

Ceci entraînerait pour le Maroc, toutes choses égales par ailleurs, une hausse additionnelle de la croissance de l'ordre de 0,1 point à moyen terme, en lien notamment avec le relèvement de 0,7% des exportations en volume à partir de la quatrième année et de 1,6% à l'horizon de 2012. A cette échéance, le taux de chômage reculerait de 0,3 point par rapport au scénario de référence basé sur le non-élargissement à l'Est.

Le raffermissement des débouchés extérieurs s'expliquerait, en partie, par le potentiel d'échanges existant entre le Maroc et les PECO. Il tient compte du fait que les risques de détournement du commerce au profit de l'Union Européenne devraient rester limités puisque les productions marocaines et européennes ne sont pas en concurrence. Il engendrerait une amélioration du solde courant de la balance des paiements de 0,1 point à court terme et de 0,3 point du PIB à l'horizon 2012.

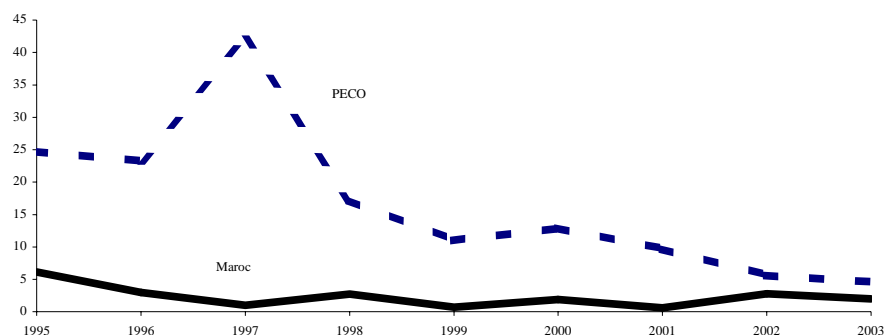
Quant au solde budgétaire, il devrait s'améliorer à terme de 0,1 point du PIB. Contrairement à l'Union Européenne à Quinze, l'ouverture du marché marocain aux PECO n'entraînerait pas un manque à gagner fiscal significatif (moins de 0,1 point du PIB) eu égard au faible niveau des importations actuelles du Maroc en provenance des pays de l'Est.

Ces résultats méritent toutefois d'être nuancés en raison de l'érosion des préférences accordées au Maroc qui risque de s'accroître au lendemain de l'adhésion des dix pays nouveaux membres.

3.2. Euro et compétitivité-prix

En terme de compétitivité-prix, le Maroc, avec une inflation inférieure à 2,5% et un déficit budgétaire ne dépassant pas 3% du PIB, se trouve mieux loti que la plupart des PECO (déficit budgétaire de l'ordre de 5,5% et inflation de 5,6% en 2002 selon le FMI).

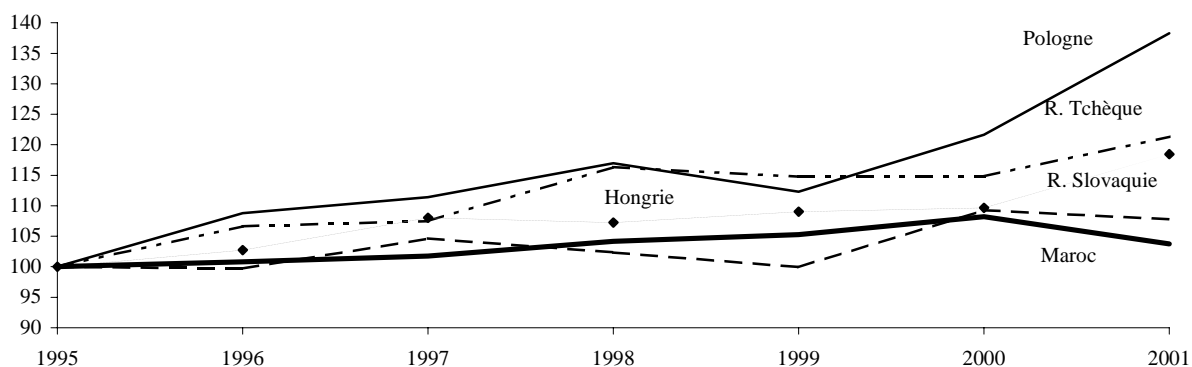
Evolution de l'inflation du Maroc et des PECO



Source : Direction de la Statistique (Maroc), FM

Le taux de change effectif réel du dirham est nettement en deçà de celui de la majorité des PECO et particulièrement ceux les plus avancés dans la transition. Néanmoins, malgré l'appréciation de leurs monnaies en termes réels, reflet de leur rattrapage économique, ces pays ont réalisé des performances intéressantes en matière d'exportation grâce aux gains de productivité.

Taux de change réel du dirham et des monnaies de certains PECO
(1995 = 100)



Source : Statistiques Financières Internationales, FMI.

En devenant membre de l'Union Européenne, les PECO devront progressivement adapter leur régime de change en participant au mécanisme de change européen SME-bis⁹ et en mettant en place les règles de discipline et les structures institutionnelles qui leur permettront d'adopter à terme l'euro. La disparition des marges de manœuvre en matière de politiques monétaire et budgétaire devrait conduire les PECO à accélérer leurs réformes structurelles (système fiscal, marché du travail...).

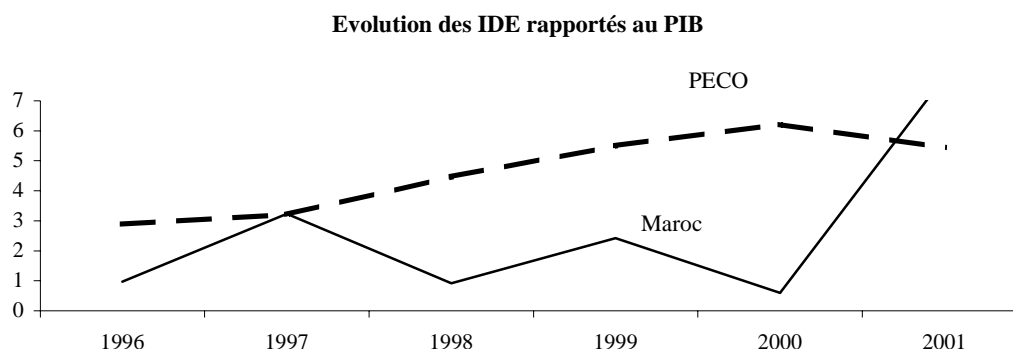
Cette situation constitue un signal fort pour le Maroc pour poursuivre sa politique de stabilisation macroéconomique et l'accompagner d'une véritable stratégie industrielle afin de relever les contraintes pesant sur la productivité des facteurs. A ce propos, il apparaît nécessaire de :

- développer les branches d'activité porteuses et à forte valeur ajoutée pour exploiter davantage les importants gisements de productivité.
- améliorer l'infrastructure physique du pays, valoriser le capital humain et encourager la recherche et développement pour la porter, dans un proche avenir, de 0,7 à 1% du PIB.
- mettre en œuvre le programme de mise à niveau économique en cours de finalisation tout en rendant le marché du travail plus flexible.

Par ailleurs, l'amélioration du poids de l'euro dans le panier de cotation du dirham, au fur et à mesure que se développe le partenariat avec l'Union Européenne, pourrait constituer un facteur d'intégration supplémentaire de notre pays à l'Europe élargie.

3.3. Effets sur les I D E

Le Maroc fait partie d'une région méditerranéenne et surtout maghrébine peu attractive en matière d'IDE. Malgré les efforts entrepris pour la libéralisation économique et la privatisation des entreprises publiques, les flux d'IDE reçus sur la période 1996-2001 par le Maroc ont représenté 2,7% du PIB contre 4,5% pour la moyenne des PECO. Rapportés à la FBCF, les IDE se sont établis, sur la même période, à 12,1% pour le Maroc contre 17,8% pour les PECO.



Source : CNUCED, FMI

⁹ Ce système prévoit une bande de fluctuation de +/- 15% autour d'un cours pivot.

L'essor des investissements directs étrangers dans les PECO a plusieurs origines. Ayant bénéficié de la restructuration de l'industrie européenne, notamment allemande, les PECO ont atteint un niveau de développement institutionnel appréciable. La gouvernance publique et privée ne cesse de s'améliorer. Elle s'accompagne d'une cohésion sociale importante. Dans le monde du travail, les libertés syndicales sont garanties, la mobilité sociale possible, le marché du travail flexible et le dialogue social satisfaisant.

Ces avantages en faveur d'une grande attractivité des IDE compensent les insuffisances liées à un étatisme marqué, un système financier pas très développé, un système judiciaire peu performant et des coûts de la main-d'œuvre¹⁰ appelés à s'accroître avec l'intégration à l'Union Européenne.

La reprise de l'acquis communautaire améliorera l'attractivité des PECO ainsi que le montrent les expériences de l'Irlande, de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce. Ceci risquerait d'entraîner un effet d'éviction en terme d'IDE pour les pays tiers-méditerranéens et le Maroc.

Partant de la conviction que le développement des IDE améliore sensiblement les retombées du partenariat euro-méditerranéen sur les pays du sud, dont le Maroc, il devient primordial d'instaurer un meilleur équilibre entre l'est de l'Europe et le sud de la Méditerranée.

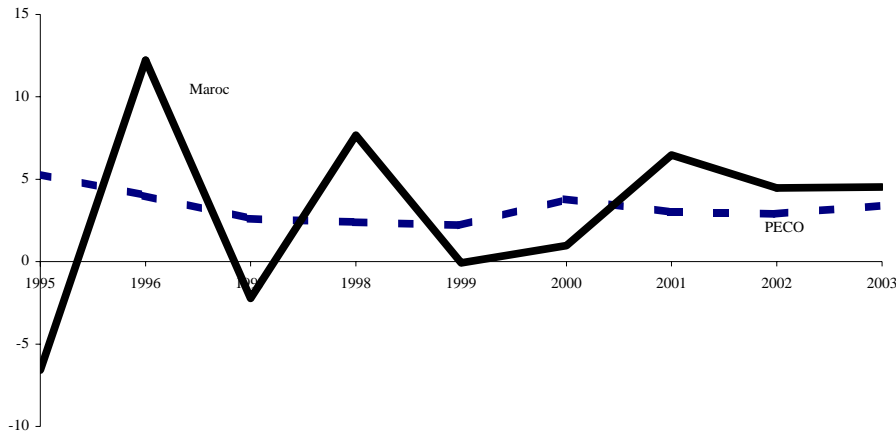
A titre d'illustration, si le Maroc pouvait recevoir autant d'IDE que les PECO en pourcentage du PIB, le niveau du PIB de notre pays augmenterait de manière additionnelle entre 2 et 2,5% par an. Le taux de chômage baisserait de 1,5 à 2 points par rapport au scénario de référence. L'impact sur les finances publiques serait très positif puisque le solde budgétaire s'améliorerait de 0,6 à 0,8 % du PIB selon les années. Ces retombées seront d'autant favorables que le contenu des IDE en matériel et outillage est important.

Les atouts du Maroc en matière d'attractivité des IDE résident dans le choix stratégique de l'ouverture sur l'extérieur, la politique de stabilisation macroéconomique menée depuis le milieu des années 80, les réformes structurelles réalisées et le renforcement de l'ancrage à l'euro suite au réaménagement, en 2001, du panier de cotation du dirham.

L'économie marocaine est entrée en 1996 dans un nouveau cycle de croissance avec une amélioration additionnelle du PIB hors agriculture de 0,3 point par an. Le déficit budgétaire structurel est compris entre 4 et 4,5%. Le compte courant est excédentaire de 4,8% du PIB en 2001 et de 3,3% en 2002. Les réserves de change représentent plus de 10 mois d'importation de biens et services. Ces éléments consolident la position économique du Maroc face aux enjeux du libre échange, lequel a franchi un pas avec le lancement, en mars 2003, de la déprotection des produits fabriqués localement.

¹⁰ Ces coûts sont actuellement à un niveau presque égal à celui des pays tiers-méditerranéens.

Evolution de la croissance économique du Maroc et des PECO



Source : Direction de la Statistique du Maroc, FMI

Conscient de la nécessité d'améliorer l'attractivité de l'économie nationale, les pouvoirs publics au Maroc ont engagé un processus de réformes structurelles de seconde génération, axées sur la modernisation du secteur public (y compris la justice), la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire, la contractualisation des rapports entre l'Etat et les professions et la création d'une structure spécialisée dans la promotion des investissements et des exportations.

3.4. Aide au développement

Concernant les flux d'aide européenne au développement, l'élargissement pourrait conduire à une éviction relative des pays méditerranéens. Au-delà du problème de financement du budget communautaire à partir de 2006, même dans le cadre d'une politique agricole commune réformée, l'aide accordée aux PECO est sans commune mesure avec celle destinée aux pays méditerranéens partenaires de l'Europe.

Les engagements financiers nets de l'Union Européenne en faveur des PECO s'élèvent globalement à 45 milliards d'euro sur la période 2000-2006 tandis que la coopération financière MEDA II ne totalise que 5,35 milliards d'euro pour l'ensemble des pays tiers méditerranéens sur la même période, soit un flux annuel d'aide de près de 890 millions d'euro.

L'aide européenne, au titre de la pré-adhésion s'établit pour les PECO à 32 euro/habitant en 2000 et 2001 contre près de 5 euro/habitant pour le Maroc au cours de la même période. Ce différentiel très important risque de s'accroître, à l'avenir, compte-tenu des tensions qui pèsent sur les finances publiques européennes.

Dès lors, il est essentiel que l'appui communautaire poursuive son amélioration quantitative et qualitative en faveur des pays fortement engagés dans la voie des réformes et de l'ouverture, comme le Maroc. Il faudrait surtout qu'il soit accompagné par des flux de capitaux privés. De plus, pour atténuer les effets négatifs, à court terme, du libre échange sur l'économie marocaine, il conviendrait d'orienter l'appui européen vers l'aide à la transition économique et le renforcement des équilibres sociaux.

3.5. Flux migratoires

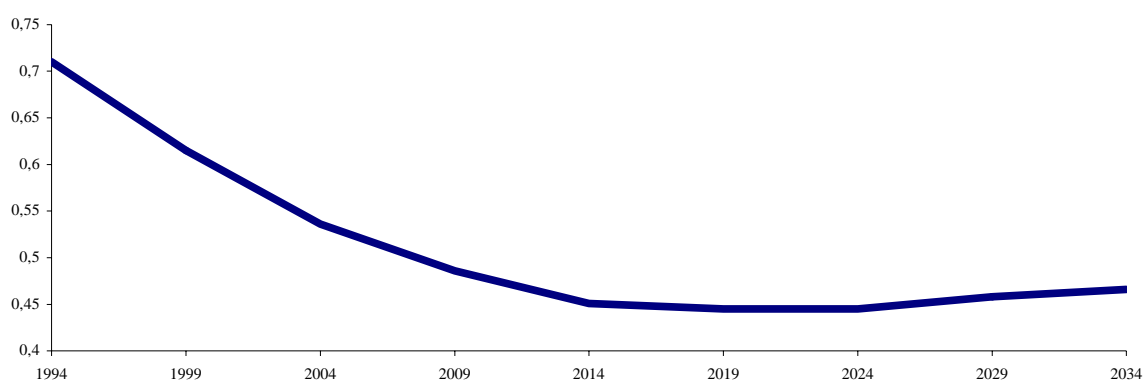
A l'instar des autres pays méditerranéens, les flux migratoires remplissent un rôle central dans le financement de l'économie marocaine. Les transferts opérés par les Marocains Résidents à l'Etranger ont représenté 8,4% du PIB en 2002, ce qui est très important.

Le Maroc a intérêt à consolider ces transferts grâce à une politique judicieuse envers les Marocains Résidents à l'Etranger d'autant que l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est ne risque pas de voir l'immigration en provenance des PECO remplacer progressivement celle des pays tiers méditerranéens et du Maroc en raison d'une croissance démographique négative dans la majorité des ex-pays de l'Est.

Au contraire, les fortes tensions qui pèsent sur le marché du travail au Maroc pourraient encourager un déploiement des flux migratoires vers les PECO comme ce qui s'est passé avec l'Espagne et l'Italie. Dans ces pays, les travailleurs immigrés, en majorité peu qualifiés, ont permis de maintenir la compétitivité d'un certain nombre de secteurs d'activité (agriculture, services, distribution) en y atténuant la progression des salaires.

Pour réduire les tensions précitées, une croissance forte et durable est nécessaire. Ainsi, pour ramener le taux de chômage à 9% en 2007, il faudrait un taux de croissance supérieur à 5,5% pour tenir compte d'une participation croissante de la femme à la vie active. Cette croissance est seule susceptible de valoriser le dividende démographique émanant de la baisse du taux de dépendance démographique.

Evolution du taux de dépendance de la population marocaine (*)



(*) Population âgée de moins de 15 ans et plus de 60 ans rapportée à celle en âge d'activité (15-60 ans)

Calculs Direction de la Politique Economique Générale à partir des projections du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques

Conclusion

En améliorant l'attractivité des PECO pour les investissements directs, l'élargissement à l'Est est susceptible de créer un effet d'éviction pour les pays tiers méditerranéens et le Maroc malgré les réformes structurelles menées par ce dernier. Le problème des échanges agricoles pourrait devenir contraignant en l'absence d'un relèvement des quotas pour le Maroc à destination du marché européen. D'importantes menaces pèsent sur le secteur du textile marocain.

Toutefois, l'élargissement à l'Est est générateur de nouvelles opportunités. Outre le développement du potentiel des échanges entre le Maroc et l'Union Européenne élargie et ses effets légèrement bénéfiques sur les fondamentaux macro-économiques nationaux, il y a lieu d'évoquer l'impact des dynamiques sectorielles particulièrement en matière :

- industrielle compte tenu de l'augmentation attendue des salaires au niveau des PECO qui, en pesant sur la compétitivité de certains secteurs, pourrait redéployer les délocalisations au profit de la région Sud de la Méditerranée.
- de services et particulièrement les technologies de l'information et le tourisme. La clientèle touristique des PECO pourrait contribuer au développement du tourisme au Maroc dans le cas d'une politique de promotion ciblée.

Face à cette situation nouvelle, le Maroc n'est pas démuni. Il est doté d'un certain nombre d'atouts qui lui permettront de réduire les répercussions négatives et de saisir, voire d'amplifier l'effet des opportunités occasionnées par l'adhésion des PECO à l'Union Européenne :

- Son ancrage démocratique (respect des droits de l'Homme et des libertés publiques, consolidation de la démocratie, émergence de la société civile,...) et sa stabilité politique.
- Son engagement dans l'économie de marché (libéralisation, privatisations et désengagement de l'Etat des secteurs productifs, octroi de concessions de services publics au secteur privé...).
- Son cadre macro-économique stable depuis le début de la décennie 90.
- Sa mise en œuvre de réformes structurelles visant la modernisation de l'environnement des affaires et la valorisation du capital humain (réforme de l'enseignement, programme de lutte contre l'analphabétisme...).

L'accélération de la mise en place des centres régionaux d'investissement et la création programmée d'une agence de promotion des investissements et des exportations, permettront de doter le Maroc de mécanismes nouveaux et professionnels, ce qui ne manquerait pas d'accroître l'attractivité du pays. Parallèlement à l'accompagnement du secteur privé, la politique économique du Maroc est en train d'évoluer :

- sur le plan budgétaire, vers la globalisation des crédits, l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le ciblage des investissements en fonction de leurs impacts sur l'économie.

- du côté monétaire, vers une plus grande autonomie de la Banque Centrale vis à vis du Ministère des Finances et vers le désengagement de cette institution du capital des établissements financiers qu'elle contrôle.
- sur le plan du change, vers une pondération appropriée de l'euro au niveau du panier de cotation du dirham.

L'amélioration des marges de manœuvres en matière de politiques économiques et les réformes poursuivies devraient favoriser l'insertion croissante du Maroc dans l'économie mondiale. Pour réussir cette insertion, l'appui de l'Europe est indispensable particulièrement en matière d'IDE, d'aide à la transition économique, de renforcement des équilibres sociaux et de traitement préférentiel de la question agricole.

Références bibliographiques

- Rapports du FEMISE 2000, 2001 et 2002.
- Impacts économiques et sociaux de l'élargissement pour l'Union Européenne et la France. Mohamed Hedi Bchir et Mathilde Maurel ; Document de travail du CEPII, n°2002-03, avril 2002.
- L'élargissement de l'Europe : un risque pour le Sud ? , Didier Doucet, L'Harmattan, 2001.
- L'élargissement à l'Est de l'Union Européenne ; La Documentation Française, Courrier des pays de l'Est, 2001, n°1014.
- Quelles conséquences de l'élargissement aux PECO de l'UE, CDC IXIS, flash n°2002-268, 15 novembre 2002.
- Europe de l'Est : l'élargissement ou le retour du politique ; CDC-IXIS, zones émergentes n°13, décembre 2002.
- L'Union Européenne peut-elle financer l'élargissement ?; CDC-IXIS, flash n°2002-199, 09 septembre 2001.
- Quelle politique monétaire et quel régime de change en Europe Centrale ? ; CDC-IXIS, flash n°2003-100, avril 2003.
- Quel potentiel d'échanges de marchandises pour les pays candidats à l'entrée dans l'Union Européenne ?, Note de Conjoncture Internationale, Direction de la Prévision, décembre 2000.
- Les effets de l'élargissement de l'Union Européenne sur les marchés des biens et du travail ; Conjoncture BNP-PARIBAS, juillet-août 2002.
- L'élargissement à l'est de l'Union Européenne ; BNP-PARIBAS ; Conjoncture; juin 1998.
- Elargissement de l'Union Européenne: les coûts et les enjeux ; BNP-PARIBAS ; Conjoncture; décembre 2002.

Sur Internet

- Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) :
<http://www.dree.org/elargissement/>
- Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) :
<http://www.cepii.fr/francgraph/presse/elargissement.htm/>